

## CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

[HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/](http://www.bourg-voile.fr/)

CLUB FFV N°33007



## AVIS DE COURSE

### Troque sel 1er septembre 2024 5c

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français. Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité russe ou biélorusse.

*La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

#### REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2023.

#### 1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

#### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à

3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C - D - E de la norme CE.

Les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5<sup>e</sup> catégorie** de navigation ou équivalent.

3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à

**[secretaire@bourg-voile.com](mailto:secretaire@bourg-voile.com)**

au plus tard le 30 août **2024**.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité - le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- une autorisation parentale pour les mineurs.

*CRA Ligue de Voile Nouvelle-Aquitaine*

2

## 4. DROITS À PAYER

Néant

4.1 Autres frais : Repas le Samedi soir 31 août 2024 : 17 €

Réservation avant le 31/08/24 20h00 : Yvan Grillet: 06 72 45 36 81

## 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure fin
01/09/24	8h30	9H30

5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement
01/09/24	10h00 barge du CNB

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront envoyées par mail lors de la réception de l'inscription ou disponibles Dimanche 04 Septembre lors de la confirmation de l'inscription.

## 7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront côtiers et/ou construits.

7.2 L'emplacement de la zone de course est : Dordogne et Estuaire Gironde.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

## 9. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2023,

9.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

9.2 Le score d'un bateau dans une série est le total des scores de ses courses.

9.3 Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

9.4 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

**Tout bateau qui n'aura pas de moyen d'identification (n° dans les voiles ou cagnard) ni de flamme de sa catégorie ne sera pas classé.**

HABITABLES		
Flottes	Groupes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,4
Flotte 3 (flamme 3)	C, D, E et R	> 13,5 et < 20,4
Flotte 5 (flamme 5)	D, E et R	≥ 20,5

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Port de Bourg. Contact Yvan Grillet : 06 72 45 36 81

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

3

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 13. PRIX

Des prix seront distribués au club house du CNB, le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2024.

## 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Michel Narbaïs : 06 43 18 92 09 Yves Lecrenais : 06 81 33 95 54

mail: [secretaire@bourg-voile.com](mailto:secretaire@bourg-voile.com)

## 16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bourg sur gironde	01/09/24	14h27	19h18	68/73

